

DECISION

N° 2021-DGDR-01

Date : 10/05/2021

Objet : Décision portant subdélégation de la signature du Directeur général par le Directeur général délégué « Ressources »

Émetteur : Direction générale déléguée aux ressources

Le directeur général délégué « Ressources » de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité,
- ▶ **VU** le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité, notamment son article 14 relatif à l'article R.131-30 du code de l'environnement,
- ▶ **VU** le décret en date du 30 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement,
- ▶ **VU** la décision n°2020-DG-01 en date du 2 janvier 2020 relative aux modalités de publication des délibérations du conseil d'administration et des décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Office français de la biodiversité,
- ▶ **VU** la décision n°2020-DG-02 en date du 2 janvier 2020 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office français de la biodiversité,
- ▶ **VU** la décision n°2020-DG-27 en date du 1er juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général,
- ▶ **VU** l'arrêté portant affectation de Monsieur Denis CHARISSOUX à l'OFB en qualité de Directeur général délégué « Ressources » de l'établissement,

CONSIDERANT que le Directeur général délégué « Ressources » de l'Office français de la biodiversité peut subdéléguer la signature du Directeur général,

D É C I D E

ARTICLE 1

Michel LAMBRECH, Directeur Régional Adjoint Auvergne-Rhône-Alpes, reçoit subdélégation à l'effet de signer par devant maître Laurence MORIN-CROS, Notaire Associé au sein de la SAS Notaires Conseils Associés, notaire à la résidence de Meylan (Isère), 27, Boulevard des Alpes, le bail civil établi pour la location par l'OFB auprès du bailleur dénommé société SCI NFJ et portant sur les locaux à usage de bureaux sis dans le Bâtiment A - 115 rue Alphonse Gourju à Apprieu (38) dont plus ample description figure dans l'acte et en stricte conformité avec le bail joint à la présente portant le visa du contrôleur budgétaire de l'OFB.

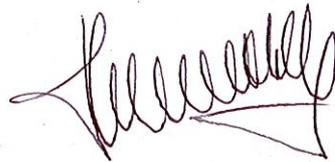
ARTICLE 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFB et entrera en vigueur le jour de sa publication.

L'OFB garantit l'accès effectif de ses agents et des tiers au recueil des actes administratifs de l'établissement publié sur le site internet ainsi que la continuité de la mise en ligne des décisions durant deux mois minimum.

L'OFB assure la conservation et l'archivage des décisions publiées par cette voie.

Le Directeur général délégué « Ressources »,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Charissoux', with a stylized flourish at the end.

Denis CHARISSOUX